

Covid : la MSA met à jour ses fiches accueil de saisonniers et travail en vente directe

Alors que l'épidémie de Covid-19 continue de sévir, la MSA a mis à jour fin janvier deux nouvelles fiches de santé et sécurité au travail. La première porte sur l'accueil de travailleurs saisonniers. La MSA recommande de «porter une attention toute particulière» aux salariés en contrat court, intérimaires et travailleurs détachés, pour qu'ils soient aussi bien sensibilisés que les salariés permanents à la connaissance du virus, aux gestes barrières et aux mesures de distanciation. Un focus sur les saisonniers étrangers rappelle aux employeurs les obligations en termes de test de dépistage de la Covid-19, de qua-

rantaine et de documents à fournir aux saisonniers avant leur entrée sur le territoire. La MSA prodigue également, en dessins, des conseils plus larges à transmettre à tous les saisonniers: petit-déjeuner, se protéger du froid et du soleil, remplir modérément son panier de cueillette...

La deuxième fiche sanitaire porte sur l'organisation du travail dans les réseaux de vente directe, dont les Amap «qui doivent tendre vers une sorte d'Amap-drive». Parmi les préconisations: définir une jauge de clients dans le magasin, baliser le parking et informer en amont la clientèle.

(Communiqué)